

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SÉJOURS LINGUISTIQUES CLC 2018

L'HÉBERGEMENT EN FAMILLES HOTESSES

Les renseignements concernant la famille hôteesse vous seront communiqués **entre 3 et 10 jours avant le départ**. Toutefois, ce délai ne pourra être garanti en cas d'inscription tardive (moins de 45 jours avant le départ) ou cas de désistement de la famille hôteesse initialement prévue. Dans ce cas l'information sur la famille peut vous être communiquée quelques heures avant le départ.

Plus de 40 ans d'expérience nous ont permis **d'affiner nos critères de sélection et nos procédures de contrôle**. Nos correspondants locaux visitent régulièrement les familles et s'assurent de la qualité de l'accueil. **La majorité de nos familles accueillent d'une année sur l'autre**. De plus, un système de notation effectué **par les participants et les membres de l'encadrement en début et en fin de séjour** nous permet de mesurer leur satisfaction sur quatre points principaux : la qualité de l'accueil, la disponibilité, la nourriture et le confort. Nous assurons, par un traitement informatique de ces données, un suivi précis et permanent de chaque famille.

Nous vous donnons ci-dessous les principaux éléments que souhaitent généralement connaître les parents soucieux du bien-être de leurs enfants.

- **Les familles d'accueil sont naturellement représentatives de la société du pays choisi**. Les évolutions qui en modifient constamment l'image façonnent donc la structure familiale dans une diversité toujours élargie : diversité ethnique et religieuse, personnes seules, avec ou sans enfant, ...

Les familles d'accueil ne comprennent donc pas systématiquement d'enfant et à fortiori d'enfant du même âge que le participant. Une telle présence ne devant d'ailleurs pas être considérée comme un gage de succès, les différences de mentalités étant généralement très importantes entre les jeunes de pays différents.

Vous devez préparer votre enfant à la découverte d'un pays n'ayant pas la même culture que la sienne. Il pourra être hébergé dans une famille présentant des caractéristiques différentes de la sienne et **d'un milieu différent du sien**, qu'il s'agisse du milieu social, du milieu ethnique ou encore de l'environnement religieux.

Cette différence fait la richesse du pays d'accueil et du séjour. Pour des raisons d'ordre historique ou de cohésion sociale, le fait religieux peut avoir, notamment dans certains pays anglo-saxons, une place plus importante que dans votre propre famille. Il peut ainsi arriver que la vie de la famille d'accueil s'organise autour de la pratique d'une foi, avec la participation hebdomadaire à un office ou une prière collective avant les repas. Etre invité à ces offices ou assister à ces prières, c'est aussi une manière de comprendre l'autre et de s'intégrer à sa vie locale et familiale.

Au-delà de la découverte et des nécessaires efforts d'intégration, en cas de difficulté, le correspondant local est toujours à l'écoute des participants pour éventuellement régler toute incompréhension et faire cohabiter les convictions de chacun en toute harmonie.

- **Nos familles hôteesses accueillent volontairement**. Ce caractère volontaire explique que nous ne pouvons absolument pas obliger une famille à recevoir un participant, notamment en cas de force majeure (maladie, problèmes familiaux, chômage, accident...) ou simplement si elle ne désire plus accueillir pour des raisons qui lui sont propres malgré son engagement initial. Aussi, pour pallier ces désistements de dernière minute voire en cours de séjour, CLC procède immédiatement à un changement de famille, sans exclure la possibilité d'un placement temporaire.

Si ce changement intervient au tout dernier moment, il se peut alors que les coordonnées de la famille soient données à l'arrivée. Dans ce cas, nous demandons généralement à l'étudiant d'appeler lui-même directement ses parents pour leur confirmer le changement et les rassurer.

- **La composition de la famille hôteesse** : Bien que par "famille" on entende traditionnellement parents et enfants, la notion de famille évolue dans de nombreux pays. Certaines familles peuvent donc être des couples sans enfant ou des personnes seules avec ou sans enfant. Il peut s'agir également de personnes retraitées ou de couples de même sexe.

- **Les familles hôteesses ne sont pas tenues d'assurer des sorties ou des activités aux enfants le soir ou le week-end**. Elles leur font partager leur vie quotidienne sans pour autant devoir la modifier, ce qui serait d'ailleurs à l'opposé du but recherché.

- **Les familles accueillent la plupart du temps de façon régulière.** Cette activité qui constitue de fait un complément financier pour le ménage ne gêne en rien la qualité de cet accueil. Au contraire, sa régularité nous permet d'avoir une bonne connaissance des familles. Notez toutefois qu'en Grande-Bretagne, en Irlande et à Malte, en particulier, le caractère répétitif de cet accueil le rend moins spontané. Le participant et ses parents ne doivent pas être trop exigeants vis-à-vis des familles.

- **Les repas :** en Grande-Bretagne et en Irlande notamment, il n'est pas rare, compte tenu de leurs habitudes, que certaines familles prennent leur repas à un horaire différent de celui de nos jeunes hôtes et passent beaucoup de temps devant leur télévision. Ceci est un élément culturel auquel nos participants devront s'adapter. D'autre part, dans de nombreux pays, les repas du midi, généralement fournis sous forme de panier-repas ou de sandwiches, pourront paraître légers à certain(e)s. Prenez un petit-déjeuner le plus copieux possible et n'hésitez pas à prévoir un petit supplément d'argent de poche pour compléter votre déjeuner.

- **Certaines familles accueillent parfois d'autres étudiants étrangers.** Toutefois, nous demandons à nos familles-hôtes de ne pas accepter simultanément plus de 4 participants, quelles que soit leurs nationalités, à l'exception de Malte où ce nombre peut être plus important (jusqu'à 6 étudiants accueillis à la fois).

Le placement s'effectue parfois en chambre individuelle mais le plus souvent en chambre multiple partagée (limité à 3 enfants par chambre) avec le jeune de la famille ou d'autres étudiants étrangers voire français si un placement double a été demandé. De façon générale, les chambres ne seront partagées qu'avec des participants de même sexe et d'écart d'âge n'excédant pas plus de 4 ans pour les mineurs.

- **Les familles hôtes se sentent moralement responsables des enfants** qui leur sont confiés. C'est pourquoi elles peuvent être amenées à refuser ou limiter une autorisation de sortie si elles le jugent nécessaire.

- **Les familles disposent d'un téléphone accessible** au participant et assurent la **possibilité de laver le linge** une fois par semaine pour les séjours supérieurs à une semaine (sauf cas particulier qui vous sera précisé).

- **Fumeurs :** nous vous demandons de préciser sur le bulletin d'inscription si le participant est fumeur ou non fumeur. Notez bien que cette information sur le bulletin peut conditionner le placement de l'étudiant mais ne sous-entend pas pour autant qu'un participant non fumeur sera placé systématiquement dans une famille non fumeur. En règle générale et quel que soit le pays de destination, les participants fumeurs devront se conformer à la législation en vigueur dans le pays, au règlement intérieur du centre d'accueil ou aux exigences de sa famille d'accueil.

Un placement seul ou avec un ami ?

Pour la plupart des séjours, nous vous laissons la possibilité de choisir entre un séjour où votre enfant sera **seul francophone** dans sa famille, et un séjour où il partagera sa famille (et éventuellement sa chambre) **avec un autre participant francophone du même sexe – sauf cas des frères et sœurs (sous réserve d'acceptation préalable du responsable local)**. CLC se réserve la possibilité de placer exceptionnellement 1 ou 3 participants dans la même famille dans le cas où le nombre de participants du même sexe ayant demandé un placement double est impair.

Si vous optez pour un placement double et si votre enfant souhaite partir avec un(e) ami(e), nous vous invitons à préciser sur le bulletin d'inscription, dans la partie prévue à cet effet, le nom de l'autre participant, de façon à ce que nous fassions immédiatement le rapprochement des deux dossiers. Toutefois, CLC ne fait pas de cette possibilité un élément contractuel.

Nous vous conseillons d'opter pour cette solution si votre enfant effectue son premier séjour à l'étranger ou s'il ne présente pas la maturité suffisante (notamment linguistique) pour s'intégrer seul dans un contexte familial nouveau pour lui.

D'autre part, la présence d'un autre participant parlant la même langue peut rassurer votre enfant et lui donner l'assurance suffisante pour développer ses échanges avec la famille.

Nb : Certains séjours n'offrent qu'une seule possibilité de placement (simple ou double).

D'autre part, un placement simple, c'est-à-dire comme seul francophone, ne signifie pas forcément que votre enfant sera le seul étudiant dans la famille. Il se peut que la famille hôte accueille également un ou plusieurs étudiants d'autres nationalités, non francophones (voir précédemment).

Un placement simple ne signifie pas non plus hébergement en chambre individuelle.

SÉJOURS EN HÉBERGEMENT COLLECTIF

Afin de varier nos formules de séjour, nous proposons également un accueil en **résidence**, en **centre de vacances**, en **auberge de jeunesse** ou **encore en hôtel** (séjours dont la référence se termine par R).

Dans le cas de logement en chambre multiple, nous logeons généralement les jeunes de CLC ensemble (quartiers filles et garçons séparés) sans toutefois exclure, dans certains cas, la présence dans la chambre de jeunes d'autres nationalités.

Sachez que les critères d'accueil dans les centres d'hébergement à l'étranger sont souvent différents de ceux que nous avons l'habitude de rencontrer en France. Les chambres et locaux pourront souvent paraître d'un confort modeste voire basique par rapport aux centres français. Ceci est particulièrement vrai pour la Grande-Bretagne.

Dans la plupart des résidences, les portes des chambres ne ferment pas à clef (sécurité incendie). Généralement les centres disposent d'un coffre auquel vous aurez accès par le biais des accompagnateurs pour y déposer et retirer vos papiers et votre argent de poche. Nous déconseillons fortement d'emporter des objets de valeur ou appareils perfectionnés (photos, MP3...). **CLC ne pourrait être tenu pour responsable en cas de vol ou disparition d'affaires personnelles.** Par ailleurs, il sera souvent demandé en début de séjour une caution de l'ordre de 25€ environ qui sera restituée en fin de séjour si le participant n'a pas commis de dégradations.

Il est impératif que les participants respectent le règlement intérieur des résidences d'accueil. Ce dernier peut d'ailleurs parfois prévaloir sur celui de CLC, en particulier concernant les autorisations de sortie. Nous demandons aux participants de s'y conformer strictement.

Hébergement en pension complète / durée du séjour sur place

Dans la quasi totalité de nos programmes, l'accueil en famille ou en centre est réalisé **en pension complète. Une pension complète comprend une nuit, un petit déjeuner, un déjeuner et un dîner.** Lors des journées d'excursion, de cours ou d'activités, le déjeuner est fourni sous forme de repas froid.

Nous vous invitons à lire attentivement les descriptifs propres à chaque formule ou séjour. Nous y indiquons le nombre de pensions complètes (PC), demi-pensions ou nuits qui **correspond à la durée du séjour sur place.**

Les habitudes alimentaires variant d'un pays à l'autre, le participant, pour une meilleure intégration, tâchera de se conformer à l'alimentation fournie par sa famille hôte ou la résidence d'accueil.

Le transport au départ de France

Pour les séjours avec voyage en autocar, les dates peuvent varier d'une journée entre le Sud et le Nord de la France. Les dates indiquées en brochure correspondent à la première ville desservie au départ (et à la dernière au retour). En effet, compte-tenu des temps de trajet, elles seront décalées de plusieurs heures voire d'une journée pour les points de départ se rapprochant de la frontière. Ceci ne change évidemment en rien la durée du séjour sur place.

Les horaires de voyage sont calculés en fonction de l'heure de départ et d'arrivée dans le centre de destination et tiennent compte également de la législation en vigueur en matière de transport et des horaires de traversée pour les séjours en Grande-Bretagne ou Irlande. Certains départs ou retours de province ou de Paris pourront donc s'effectuer de nuit.

Le ramassage et le transport sur le lieu de séjour

Sur la plupart de nos séjours, un autocar est à la disposition du groupe. Les familles hôtes accueilleront les élèves le premier jour et leur indiqueront leur chemin pour rejoindre à pied le point de rencontre. Ce dernier se situe généralement entre 10 et 15 minutes environ à pied.

Les jours suivants, ils s'y rendront seuls. L'autocar effectue un ramassage quotidien et dépose les élèves en fin d'après-midi. La durée du ramassage varie en fonction de la taille de la localité et de la dispersion des familles hôtes.

A noter que la législation en matière de transport de personnes impose des jours de repos bien précis et à intervalles réguliers pour les chauffeurs d'autocars français. C'est pourquoi il est possible, certains jours, que les participants soient amenés à utiliser les transports locaux pour leurs déplacements de la journée du fait de l'immobilisation de l'autocar.

Sur certains séjours, du fait de l'étendue des villes d'accueil ou de la dispersion des familles hôtesse, les participants pourront être amenés à utiliser les transports urbains (sans encadrement). Généralement les titres de transport sont remis sur place et sont inclus dans le prix. Ce sera le cas aussi pour tous les séjours avec voyage en avion ou en train. Dans tous les cas, le temps de trajet entre le lieu d'hébergement et l'école ou le point de rendez-vous peut prendre jusqu'à une heure (voire 1h30 sur certains séjours aux Etats-Unis, Canada ou Australie).

COURS DES LANGUE

Sauf cas particulier précisé en brochure, les cours de langue sont dispensés par des professeurs qualifiés du pays. Groupes de niveau de 15 élèves maximum. Test de niveau en début de séjour ou test électronique avant le séjour. Rapport d'évaluation des professeurs en fin de séjour.

L'ENCADREMENT CLC

Les élèves sont pris en charge dès le point de départ du groupe et encadrés pendant tout le séjour. Conformément à la Norme Européenne, nous prévoyons pendant les voyages 1 accompagnateur pour 15 enfants mineurs en autocar ou train et 1 accompagnateur pour 25 enfants mineurs en avion. Pour les activités sur place dans le pays d'accueil, nous prévoyons 1 adulte pour 15 participants mais nous nous réservons la possibilité d'augmenter ce ratio et donc de prévoir plus d'accompagnateurs en fonction de l'âge des participants ou du programme. Les accompagnateurs peuvent être joints par les participants à tout moment. Ils sont chargés de veiller à la bonne intégration de chaque élève au sein du groupe et de sa famille hôte. Ils agissent en collaboration avec nos responsables locaux. Ils ont fait l'objet d'une sélection rigoureuse par CLC basée sur leur âge, leur compétence, leur expérience et la maîtrise de la langue du pays d'accueil. Le responsable de groupe parle toujours la langue du pays d'accueil.

ASSURANCE ANNULATION : (facultative) ne peut être souscrite à moins d'un mois du départ.

L'assurance annulation de CLC sera proposée avec le bulletin d'inscription. **Si vous la souscrivez auprès de CLC, vous DEVEZ IMPERATIVEMENT JOINDRE LE PAIEMENT avec le coupon.** Si la raison de votre annulation n'est pas prise en compte par l'assurance annulation, les frais de séjour retenus seront les suivants :

- ↳ plus d'un mois avant le départ : le montant de l'acompte, soit 200 euros.
- ↳ moins d'un mois et plus de huit jours avant le départ : 50% des frais de participation,
- ↳ moins de huit jours avant le départ : 100% des frais de participation.

L'IGESA A SOUSCRIT UNE ASSURANCE FRAIS MEDICAUX RAPATRIEMENT POUR TOUS SES INSCRITS AUPRES DE LA MAIF.

(NE JAMAIS PRENDRE CELLE PROPOSEE PAR CLC)

AUTORISATION DE SORTIE : à compléter sur le bulletin d'inscription CLC, rubrique « AUTORISATION DE SORTIE ».